



Le Pays des Savanes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DELIBERATION N°74\_CC\_2023\_CCDS**

#### **PORTANT ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « JOURNEE DES ASSOCIATIONS + », JDA+**

Séance du 3 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le trois juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'exposition du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLELAT, Patrick COSSET, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

#### **Absentes excusées ayant donné procuration :**

Annick ANDRE à Martine PAPAIX,  
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO,

#### **Absents excusés :**

Céline REGIS, Lauric SOPHIE, Frédéric LLADERES

#### **Absents non excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Rodolphe HORTH.**

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans le cadre du 1<sup>er</sup> comité de pilotage qui s'est déroulé en avril dernier, un point d'étape du projet du Centre Intercommunal Sport Education et culture (CISEC) à destination de la jeunesse des Savanes a donné lieu à des réflexions et des orientations.

Une première restitution des travaux préalables menés des échanges partenariaux, avec les acteurs associatifs et institutionnels a permis de structurer le projet autour de 4 pôles :

#### **1. Le sport**

- Facilitation d'activités sportives
- Développement de la filière des métiers du sport
- Des actions sport santé

#### **2. L'éducation**

- Soutien à la parentalité, accompagner les jeunes et leurs parents
- Accompagner le parcours scolaire des jeunes et prévenir les ruptures

- Montée en autonomie et épanouissement du jeune
- Plurilinguisme et illettrisme

### 3. La culture

- Droits et pratiques en contexte multi-ethnique
- Insertion et remobilisation par la culture
- Programmation artistique et action culturelle hors les murs

### 4. L'Insertion

- Remobilisation, formations, qualifications
- Insertions par l'activité économique solidaire et durable
- Réponse aux freins périphériques : garde du jeune enfant, mobilité, solutions d'hébergement

La réussite de ce projet réside dans sa force de mobilisation auprès des acteurs du territoire, et cela passe par un accompagnement global pour que les parties prenantes investissent les lieux avec des actions sites ou/et hors murs.

*L'action journée des associations + (JDA+), est un exemple concret qui rentre dans les perspectives d'évolution du CISEC :*

5. *Accompagner des structures à la montée en compétences pour la croissance d'une commune afin de contribuer au développement d'un territoire d'après une stratégie en corrélation avec les politiques publics.*

*Une structure opérationnelle pourra aisément intégrer un ou plusieurs pôles pour rayonner dans les savanes.*

Les associations des savanes représentent le territoire dans bien des domaines. Elles apportent aux habitants des offres et des services adaptés à leurs demandes et contribuent fortement à la citoyenneté et au bien-être commun d'une société.

À travers leurs actions qui sont d'intérêt général, la notion d'utilité publique peut même être abordé et utilisée pour certaines structures si cette appellation n'était pas assujettie à des conditions d'adhésion strictes (ARUP : Association reconnue d'utilité publique).

Le travail fourni est donc indéniablement reconnu mais une problématique se pose face à cette réalité :

- La place et l'investissement du bénévole dans une association ?
- La communication de l'association pour les parties prenantes ?

La journée des associations sera le moment phare des rencontres entre associations et des parties prenantes qui interviennent sur le territoire selon leurs domaines de compétence respectifs. Un moment d'échange de bonne pratique et créateur de lien, lesquels auront pour objectif :

Pour les associations :

- Connaître ses droits et devoirs (structure et bénévoles)
- Rencontrer d'autres partenaires
- Questionnement sur le devenir de leurs structures

Pour le grand public :

- Découvrir et redécouvrir les associations présentes dans la commune
- Connaître les activités des associations
- Contribuer en tant que bénévoles dans le milieu associatif (adhésion ...)
- Rencontrer une palette importante d'acteurs du territoire

La journée des associations plus (JDA+) sera l'occasion de prendre en compte et de mettre en place un jeune en contrat PEC pour l'ensemble des communes du territoire afin d'assurer l'accompagnement des associations dans leurs démarches au quotidien :

- Demande de subvention
- Préparation de réunion
- Aide à la préparation d'évènement
- Mise en place de formation pour les administrateurs

Partenaires présents pour le JDA+ : le Pôle emploi, la mission locale, la Maison familiale relais, la Collectivité territoriale de Guyane, la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative.

Le budget prévisionnel de la « JDA+ » est estimé à 6 460 € (six mille quatre cent soixante euros).

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- La prise en charge financière de l'organisation de la manifestation « JDA+ » pour un montant global prévisionnel de 6 460 €
  - Le samedi 27 mai 2023 à Iracoubo

- o Le samedi 24 juin 2023 à Sinnamary
- L'approbation du coût prévisionnel du projet estimé à 6 460 € € (six mille quatre cent soixante euros).

DÉSENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépense sur Devis pour l'organisation de l'événement	6 460 €	SUBVENTION LEADER	6 460 €
<b>Total</b>	<b>6 460 €</b>		<b>6 460 €</b>

Et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 28\_CC\_2022\_CCDS portant approbation du budget unique de la CCDS au titre de l'année 2022 ;

Vu l'avis de la commission finances du 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;

Vu le rapport de présentation,

**ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** l'organisation de la manifestation « JDA+ », pour un montant de **6 460 € (six mille quatre cent soixante euros)**.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** le plan financement ci-après :

DÉSENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépense sur Devis pour l'organisation de l'événement	6 460 €	SUBVENTION LEADER	6 460 €
<b>Total</b>	<b>6 460 €</b>		<b>6 460 €</b>

**ARTICLE 4 : INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la régularisation du projet.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
 Nombre de conseillers présents : 14  
 Nombre de procurations : 02  
 Nombre de votants : 16  
 AR-Préfecture de Guyane  
 Pour : 16  
 Contre : 00

Absent(e) :  
 Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2023

Publication le : 05-07-2023

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 juillet 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président

**Francois RINGUET**

